

Concilier vie personnelle et vie professionnelle pendant les confinements

Une épreuve pour soi et pour autrui

Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal

Abstract: *Der Beitrag beschäftigt sich mit der Arbeit im Homeoffice während der Covid-19-Pandemie 2020/2021 bzw. der Lockdowns (in Frankreich als confinements bezeichnet). Dabei wird aufgezeigt, wie die Grenzen zwischen Privat- und Arbeitsleben innerhalb der eigenen Wohnung neu gezogen werden. Diese Neudefinition der Beziehungen zwischen Privat- und Berufsleben war insbesondere in Frankreich zu beobachten, da die Teleheimarbeit, die vor der Covid-19-Pandemie 7 % der Beschäftigten betraf, während der Eindämmungsphasen auf 33 % anstieg. Die Zahl der Telearbeiter*innen ist stark gewachsen, so auch die Anzahl der Telearbeitstage pro Person – und das in einem Kontext, in dem 44 % der Telearbeiter*innen zum ersten Mal Erfahrungen mit dieser Arbeitsform machten. Angesichts dieser Zahlen ist es notwendig, die Neudefinition der sich wandelnden Grenzen innerhalb der Wohnung und insbesondere zwischen den privaten Räumen und dem Raum – oder den Räumen – für die Teleheimarbeit genauer zu untersuchen. Darüber hinaus beschäftigt sich dieser Beitrag mit der Frage der Arbeitszeiten im Homeoffice: Inwieweit ist es möglich, von der Arbeit abzuschalten, wenn man zu Hause arbeitet? Ist der individuelle Freiraum im Homeoffice größer? Wie sieht es mit Ungleichheiten innerhalb von Partnerschaften bzw. zwischen den Geschlechtern aus? Schließlich greift die Teleheimarbeit im weiteren Sinne die Frage nach dem eigenen Raum und dem Raum für sich innerhalb der Wohnung erneut auf. In Zeiten des confinement ist letztere zu einer Art ‚Gesamtwohnung‘ geworden, in der sämtliche alltägliche Aktivitäten verschiedenster Art stattfinden.*

Les trois confinements des années 2020 et 2021 imposés par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie de Covid-19 ont conduit plusieurs millions de Français-e-s à travailler à domicile.¹ Plus d'un an après le début de la crise sanitaire, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

1 Au total la France a connu au cours des années 2020 et 2021 pas moins de 111 jours de confinement strict, 38 jours de confinement assoupli. En outre, 155 soirées de couvre-feu ont été instaurées.

(DARES) observait dans une note² que le nombre de télétravailleur-euse-s – à temps partiel ou à plein temps – avait atteint, au cours des périodes de confinement, 8 millions de personnes, soit 33 % des salarié-e-s.³ Le télétravail, qui concernait environ 7 % des salarié-e-s avant la pandémie de Covid-19, a connu, comme nous le constatons, un essor sans précédent pendant les confinements. Si le nombre de télétravailleur-euse-s s'est accru, il faut noter que le nombre de jours télétravaillés par personne a lui aussi beaucoup augmenté. Un contexte certes exceptionnel durant lequel 44 % des télétravailleur-euse-s expérimentaient cette modalité de travail pour la première fois. Si le nombre de salarié-e-s en télétravail a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, le nombre de jours télétravaillés reste lui en revanche nettement supérieur au taux moyen pratiqué avant la pandémie : 3,6 jours par semaine vs 1,6 jour par semaine fin 2019⁴.

Comme le souligne l'INSEE⁵, toutes les catégories socioprofessionnelles ne sont pas logées à la même enseigne : 58 % des cadres et professions intermédiaires ont par exemple télétravaillé pendant le premier confinement, contre 20 % des employé-e-s et 2 % des ouvrier-ère-s. Ceci s'est traduit par des conditions de travail très différentes lorsque l'on examine le niveau de vie. Ainsi, si l'on divise les salarié-e-s en cinq catégories selon leur niveau de vie (économique), à effectif égal, on note que la majorité (53 %) des salarié-e-s disposant du niveau de vie le plus élevé (dernier quintile) a eu recours au télétravail, contre seulement 21 % pour ceux-celles qui ont le niveau de vie le plus bas (1^{er} quintile). Et bien sûr, les personnes les plus modestes ont davantage continué à se rendre sur leur lieu de travail : ce fut le cas en particulier des ouvrier-ère-s (53 %), mais également des employé-e-s (41 %). Nous pouvons en outre noter que les chefs d'entreprise et les indépendants se sont eux aussi rendus sur leur lieu de travail à hauteur de 40 %.

En fait, le confinement n'a fait qu'accentuer des inégalités déjà observables à l'époque pré-pandémique. Dans une note de 2019, la DARES montre que c'était déjà

-
- 2 Gouyou, Marie/Grobon, Sébastien/Malard, Louis : *Activités et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19*, 29/07/2021, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/activite-et-conditions-demploi-de-la-main-doeuvre-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19-juin-2021> [22/06/2023].
 - 3 Fin 2020, selon l'enquête emploi de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la population active au sens du Bureau international du travail (BIT) représentait 29,9 millions de Français-e-s âgé-e-s de 15 à 64 ans dont 2,7 millions de chômeur-euse-s. Les salarié-e-s représentent 87,6 % de la population active.
 - 4 Malakoff Humanis : *Baromètre annuel Télétravail 2021 de Malakoff Humanis*, 09/02/2021, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/actualites/barometre-annuel-teletravail-2021-de-malakoff-humanis-db57-63a59.html> [22/06/2023].
 - 5 Albouy, Valérie/Legleye Stéphane : *Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle*, 19/06/2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4513259> [22/06/2023].

les cadres qui profitaient le plus du télétravail (11 % régulièrement et 15 % occasionnellement) et quasiment pas les ouvrier·ère·s, dont les activités sont souvent impossibles à réaliser à distance.⁶ Dans sa note de 2021, la DARES confirme la réalité des modalités possibles de travail : sur les plus de 27 millions d'emplois actuels en France, 18 millions restent incompatibles avec le télétravail : les métiers de l'artisanat et du commerce, les métiers de la santé et de l'aide aux personnes, les professions agricoles et de la sécurité ne peuvent pas prétendre à une quelconque forme de télétravail.⁷ La DARES indique aussi que dans ce domaine les disparités géographiques sont patentées : plus un·e salarié·e vit dans une aire urbaine importante, plus ses probabilités d'accès au télétravail sont grandes.

Si les salarié·e·s qui ont goûté au télétravail depuis le début de la pandémie de Covid-19 veulent continuer à travailler ainsi – 86 % des télétravailleur·euse·s le souhaitent⁸ –, il n'en demeure pas moins que le travail à domicile lorsqu'il est contraint, comme dans les périodes de confinement que nous avons connues ces deux dernières années, n'est pas appréhendé et vécu de la même manière par tous·toutes. En effet, jusqu'à la crise sanitaire, et même si les « Ordonnances Macron » relatives au télétravail de 2017 distingueront le télétravail 'régulier' du télétravail 'occasionnel', le télétravail était dans une très large mesure 'volontaire'.⁹ La pandémie a contraint le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles en vue d'éviter la trop grande circulation du coronavirus, notamment la mise en place de gestes barrières ou encore l'instauration du travail à domicile à grande échelle. « Tous ceux qui peuvent télétravailler doivent télétravailler, c'est impératif », c'est en ces termes que le Premier ministre Edouard Philippe s'exprimait le 17 mars 2020. Le travail à domicile a

6 Cf. Hallépée, Sébastien/Mauroux, Amélie : Quels sont les salariés concernés par le télétravail, ds. : *DARES Analyses* 51 (2019), https://dares.travail-emploi.gouv.fr/sites/default/files/pdf/dares_analyses_salaries_teletravail.pdf [22/06/2023].

7 Cf. Gouyou, Marie/Grobon, Sébastien/Malard, Louis : Activités et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19, ds. : *DARES*, 29/07/2021, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/activite-et-conditions-demploi-de-la-main-doeuvrependant-la-crise-sanitaire-covid-19-juin-2021> [22/06/2023].

8 Cf. Malakoff Humanis : *Baromètre annuel Télétravail 2021 de Malakoff Humanis*.

9 Rappelons que le télétravail est régi, au sein de l'Union Européenne (UE), par un accord cadre : l'Accord cadre européen sur le télétravail conclu le 16 juillet 2002 par les partenaires sociaux européens de manière autonome. L'Accord cadre européen est repris en France en 2005 par l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 19 juillet. Celui-ci est le premier à encadrer au niveau national et interprofessionnel le recours et la mise en œuvre du télétravail sur le territoire. En 2017, les « Ordonnances Macron » assoupliront le régime juridique du télétravail dans l'objectif de développer le recours à ce mode d'organisation du travail. Au lendemain du deuxième confinement, fin 2020, un nouveau texte viendra clarifier et assouplir les modalités de recours au télétravail, notamment lorsque le pays ou l'entreprise connaît une situation exceptionnelle, telle qu'une pandémie.

ainsi été imposé à plusieurs millions de personnes qui ne l'avaient pas encore expérimenté ou qui n'en avaient pas forcément envie, et ce d'autant plus que le télétravail a été mis en place par à-coups, dans un volume important – trois, quatre, voire cinq jours par semaine –, et dans un contexte général très incertain. Cette organisation du travail, qui a été décidée rapidement et préparée à la hâte, a révélé, comme nous l'avons signalé plus avant, des inégalités socio-économiques et professionnelles. Mais elle a également mis en exergue des situations sociales et d'habitat très disparates et inégalitaires : certain-e-s ont dû aménager un coin de bureau dans la chambre à coucher, dans le salon..., ou ont travaillé avec un équipement informatique inadapté ou réduit, d'autres ont été contraint-e-s de partager leur espace de travail avec leur conjoint et leurs enfants... Tout le monde n'a donc pas télétravaillé dans les mêmes conditions.

Cette contribution vise à explorer et à comprendre comment les salarié-e-s 'renvoyés chez eux' se sont débrouillé-e-s pour installer leur nouvel espace de travail. Comment les télétravailleur-euse-s ont-ils construit et négocié la frontière entre leur vie privée et leur vie professionnelle ? Autrement dit, comment ont-ils géré et articulé temps de travail, temps de loisirs, temps familiaux, temps de repos ? Par exemple, était-il plus facile de décrocher de son activité professionnelle lorsque l'on travaillait à la maison ? La marge de liberté était-elle plus conséquente quand l'activité professionnelle était exercée dans son lieu de vie ? Enfin, notre propos sera d'examiner et d'appréhender comment les télétravailleur-euse-s ont ré-aménagé leur habitat et re-dessiné – re-configuré – leur espace, notamment leurs espaces privés (intimes) et le nouvel espace professionnel qui est venu s'insérer dans le logis – et qui est devenu en quelque sorte un espace public, notamment lors des visioconférences.

1. Du *domestic system* au télétravail

Au cours des décennies précédentes, quelques sociologues du travail ont montré que le travail à domicile est une organisation ancienne.¹⁰ Celui-ci renvoie à toute une série d'activités salariées ou indépendantes – effectuées pour partie ou en totalité au sein de l'espace domestique. Historiquement, on peut remonter à la protohistoire de l'industrialisation – avant les années 1850–1860 – pour voir le *domestic sys-*

10 Cf. Haicault, Monique : *Travail à distance et/ou travail à domicile : le télétravail. Nouvelles formes d'emploi, nouveaux contenus de travail, des logiques contradictoires*, Aix-en-Provence 1998 ; Lallement, Michel : *Des PME en chambre. Travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui*, Paris 1990 ; Scott, Joan W. : « L'ouvrière, mot impie, sordide »... Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières 1840–1860, ds. : *Actes de la recherche en sciences sociales* 83 (1990), 2–15.

tem dominer. Il s'agit d'un travail majoritairement réalisé à domicile, à temps plus ou moins partiel, mobilisant les hommes comme les femmes, voire parfois toute la famille, pour le compte d'un 'patron'. Au rythme des saisons et des heures de la journée, le travail se répartit entre le champ et le métier. C'est le textile (lin, chanvre, coton, soie, laine) qui mobilise bien sûr le plus de main d'œuvre, mais cela ne doit pas faire oublier pour autant toutes les autres activités (vannerie, scierie, forge...) qui occupent les petits paysans et les ouvriers agricoles pendant la morte saison. La figure idéal-typique du-de la travailleur-euse à domicile au cours du XIX^e et du début du XX siècle est, sans aucun doute, celle de la couturière travaillant chez elle et devant se partager entre son activité professionnelle et ses tâches domestiques.¹¹

Avec la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'informatique depuis une quarantaine d'années, le travail à domicile s'est transformé de façon croissante en télétravail, ce dernier pouvant être défini, selon l'Accord cadre européen sur le télétravail de 2002, comme une

forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat ou d'une relation d'emploi, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière.¹²

L'usage des TIC, au cœur même de l'expansion du télétravail, se généralise dans un contexte où les frontières des entreprises se re-configurent à l'échelle globale (délocalisations, sous-traitances, activités multi-sites...) comme à l'échelle des pratiques des salarié-e-s (enchevêtrement plus grand entre le travail et le hors travail, possibilité accentuée d'exercer son activité professionnelle en dehors des murs de la société...).¹³ La diffusion des TIC entérine et banalise ainsi l'incursion du travail dans l'espace privé. Comme nous pouvons l'imaginer, lorsqu'il se déploie à domicile, le télétravail nécessite une ré-organisation de l'espace domestique et malmène les frontières temporelles qui se déplacent, s'ajustent, se négocient.¹⁴ En outre, le télétravail, qui connaît une progression lente mais régulière – avec bien sûr, comme nous l'avons montré plus avant, une accentuation dès le début de la crise sanitaire –, a capté des

11 Cf. Lallement : *Des PME en chambre* ; Scott : « L'ouvrière, mot impie, sordide ».

12 Accord-cadre sur le télétravail du 16 juillet 2002, 16/07/2002, [erc-online.eu/wp-content-uploads/2014/04/2007-01004-EN.pdf](https://erc-online.eu/wp-content/uploads/2014/04/2007-01004-EN.pdf) [22/06/2023]

13 Cf. Rey, Claudine/Sitnikoff, Françoise : Télétravail à domicile et nouveaux rapports au travail, ds. : *Revue interventions économiques* 34 (2006), <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/697> [22/06/2023].

14 Cf. Lautier, François : *Ergotopiques. Sur les espaces des lieux de travail*, Toulouse 1999.

populations nouvelles, plus diplômées, plus qualifiées, plus urbaines¹⁵, plutôt masculines.¹⁶

Ceci étant dit, cette forme d'organisation du travail représente, sans conteste, des enjeux sociaux, politiques et économiques. D'un point de vue environnemental, elle est vue comme une opportunité de réaménagement des territoires en facilitant les délocalisations dans des zones peu ou non-urbanisées et hors des grands pôles d'activité.¹⁷ Dans la même veine écologique, elle est vue également comme un moyen de limiter les déplacements quotidiens et par conséquent de réduire les gaz à effet de serre (GES). Du point de vue des télétravailleurs, cette limitation des déplacements est présentée comme une source d'économie financières, de gain de temps et de réduction du stress : le télétravail permet de concilier plus facilement la vie de famille et la vie professionnelle et de conduire ainsi plus rationnellement les tâches domestiques et les activités de travail.¹⁸

Pour autant, le travail à domicile pré-industriel et le travail à domicile à l'ère du numérique sont assez peu comparables si on a à l'esprit que, aujourd'hui, une telle façon de travailler ne concerne pas des 'petits' métiers (manuels ou de service). Sur-tout, elle n'est pas synonyme de vie menée à une échelle micro-locale étant entendu que le travail à l'ère du numérique amène chacune et chacun à évoluer dans un espace rhizomique où la distance ne compte plus et où, en corollaire, le temps supplante de façon radicale l'espace qui apparaît alors lisse, ouvert, indéfini, en mouvement perpétuel.¹⁹ Le télétravail exporte sans cesse l'individu contemporain en dehors de chez soi et, inversement, fait entrer l'extérieur globalisé au cœur du privé. La différence entre travail à domicile pré-industriel et le travail à domicile à l'ère du numérique s'avère donc importante, même si, hier comme aujourd'hui, travailler chez soi rendent vulnérables les frontières entre vie privée et vie professionnelle, d'où des traces du domestique qui émergent dans l'espace de travail et réciproquement comme nous allons le voir.

15 Cf. Akyeamong, Ernest B./Nadwodny, Richard : Evolution du lieu de travail : le travail à domicile, ds. : *L'Emploi et le revenu en perspective* 9/2 (2001), 33–46.

16 Cf. Coutrot, Thomas : Le télétravail en France. Premières synthèses, premières informations, ds. : *DARES* 51/3 (2004), 1–4.

17 Cf. Guigou, Jean-Louis : *Télétravail, téléactivités : outils de valorisation des territoires*, Paris 1998.

18 Cf. Laffitte, Pierre/Trégouet, René : *Rapport sur les conséquences de l'évolution scientifique et technique dans le secteur des télécommunications*, Paris 2002.

19 Cf. sur la notion d'« espace rhizomique » : Stébé, Jean-Marc/Marchal, Hervé : *Introduction à la sociologie urbaine*, Paris 2019, chap. 11.

2. Les frontières entre vie privée et vie professionnelle à l'épreuve du télétravail

La diffusion des TIC jouera, comme nous l'avons montré plus avant, un grand rôle dans le brouillage des frontières entre les univers de la vie privée et les univers du travail. Luc Boltanski et Eva Chiapello affirment ainsi que

dans un monde connexionniste, la distinction de la vie privée et de la vie professionnelle tend à s'effacer sous l'effet d'une double confusion : d'une part entre les qualités de la personne et les propriétés de sa force de travail [...] ; d'autre part entre la possession personnelle, et, au premier chef, la possession de soi, et la propriété sociale, déposée dans l'organisation. Il devient dès lors difficile de faire la distinction entre le temps de la vie privée et le temps de la vie professionnelle, entre les dîners avec des copains et les repas d'affaires, entre les liens affectifs et les relations utiles, etc. L'effacement de la séparation entre vie privée et vie professionnelle va de pair avec un changement des conditions et des rythmes de travail [...].²⁰

Nombre de salarié·e·s font de plus en plus l'expérience de l'intrusion du travail dans les coulisses de leur vie privée – pour reprendre une expression chère au sociologue américain Erving Goffman²¹ –, et constatent que les limites des territoires du travail sont plus difficiles à poser : les téléphones et les ordinateurs portables, les smartphones et les tablettes permettent à chacun-chacune de transporter son univers professionnel n'importe où. Nous pouvons aisément imaginer que s'il est possible de travailler partout, et à plus forte raison dans son chez-soi, il est possible de travailler tout le temps. Le temps de travail s'entrecroise alors avec d'autres temps sociaux.

Il ne fait aucun doute que dorénavant décrocher du travail lorsque l'on exerce en partie son activité professionnelle à domicile est moins aisé qu'auparavant, d'autant que l'habitat est équipé désormais, dans une large mesure, des technologies de l'information et de la communication (ordinateur, Internet, Wi-Fi...). Jean-François Stich, professeur en ressources humaines,²² abonde dans ce sens et note justement que le télétravail peut produire un « phénomène d'emprisonnement chez-soi » puisque travail et lieu de vie se retrouvent confondus. Il ajoute que le télétravail peut engendrer un « technostress » lié à l'omniprésence des outils numériques dans les

20 Boltanski, Luc/Chiapello, Eva : *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris 1999, 237.

21 Cf. Goffman, Erving : *La Mise en scène de la vie quotidienne*, Paris 1973.

22 ICN Business School – Université de Lorraine (France).

logements actuels. Le télétravail peut provoquer, toujours selon Stich, un sentiment d'invasion de la vie privée et en même temps une surcharge mentale liée au travail.²³

3. Travailler chez-soi et savoir partager les espaces

Les périodes de confinement ont, sans aucun doute, redéfini le périmètre des espaces intimes et les fonctions que l'on attribue au logement. Que nous vivions en appartement, au cœur des métropoles urbaines, ou en pavillon, dans leurs périphéries, les modèles culturels qui dépeignent la manière d'habiter chez-soi sont de trois ordres :

1. ils déterminent la limite entre les univers public et privé,
2. ils établissent notre identité sociale,
3. ils ordonnent les relations intra-familiales à l'échelle domestique.²⁴

La pandémie de Covid-19 avec ses mesures de confinement est venue profondément bousculer toutes ces références. En effet, la confrontation à l'espace public s'amoindrit, les interactions au sein de la famille et les rapports entre les hommes et les femmes se transforment dans le logis, de sorte que se dégage une nouvelle définition du foyer.

Nous saisissons bien que le travail réflexif – qui mobilise l'esprit – et le travail concret – qui mobilise tout le corps – empiètent sur l'espace intime, lequel finit peu à peu par se dissiper, remettant sérieusement en cause le cadre du repos et de l'intime, autrement dit 'l'espace de réassurance' des individus en situation hors-travail.²⁵ Le domicile serait en train de redevenir une unité productive nous dit Djaouidah Séhili : un « trabitat » où les frontières se redessinent et où le travail domestique se mélange avec l'activité professionnelle.²⁶ Des traces du domestique émergent dans l'espace de travail et réciproquement : une pile de dossiers sur la table de la salle à manger, un

23 Cité par Lavocat, Lorène : Heurs et malheurs de la généralisation du télétravail, ds. : *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, 17/04/2020, <https://reporterre.net/Heurs-et-malheurs-de-la-generalisation-du-teletravail> [22/06/2023].

24 Cf. Fijalkow, Yankel/Roudil, Nadine : Le confinement bouscule nos manières d'habiter, ds. : *The Conversation*, 07/04/2020, <https://theconversation.com/le-confinement-bouscule-nos-manieres-dhabiter-135061> [22/06/2023].

25 Cf. Séhili, Diaouidah : Travailler chez-soi, frontières et porosités, ds. : Leca, Christel : *Métamorphoses du chez-soi ! Plasticité du logement et temps de vie*, Paris 2020, 104–110. Cette contribution est issue d'un rapport *L'Essor multi-situé du travail chez-soi. Volet 2* rédigé par Tanguy Dufournet, Patrick Rozenblatt, Djaouidah Séhili et Sandra Villet.

26 Séhili : Travailler chez-soi, frontières et porosités, ds. : Leca : *Métamorphoses du chez-soi !*, 104–110

ordinateur portable sur le meuble de la salle de bain voire sur la tablette des toilettes, etc. Comme nous le voyons, il n'est pas aisé de séparer les espaces, encore faut-il en avoir les moyens, car consacrer un espace de la maison au travail signifie, dans bien des cas, réduire l'espace intime.

En outre, la dissolution des frontières entre travail et domicile engendrée par l'expansion du télétravail a, sans aucun doute, des conséquences sur la perception du domicile, domicile qui voit ses fonctions de ressourcement, de repos et d'accueil festif être altérées. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, les membres de la famille doivent s'extraire de leur domicile pour retrouver un semblant d'intimité : 'se faire une toile', ou 'se faire un resto', ou encore 'partir en randonnée' pour se retrouver. Ainsi, lorsque le domicile devient le domaine du travail, c'est à l'extérieur du logis personnel que l'on va chercher détente, épanouissement personnel et intimité partagée. Notons que nos propres recherches ont révélé que l'automobile, pouvant être considérée comme un habitat à part entière,²⁷ peut être réinvestie le temps d'un trajet en tant qu'espace intime, à soi, où il est possible de se retrouver. Pour certain-e-s, c'est là un moyen de souffler et de répondre à un « désir d'intériorité ».²⁸

3.1 Le couple à l'épreuve du télétravail

Pendant les trois confinements que la France a connus, il n'a pas été toujours facile pour les deux époux de partager un même bureau à domicile..., et comme le dit justement Marlène Duretz, en l'absence d'un bureau distinct, télétravailler avec son-sa conjoint-e peut vite « devenir une guerre de tranchées où toute intrusion met les nerfs à vif, lorsqu'elle n'appelle pas à des représailles »²⁹. Olga, chercheuse en sciences humaines, une des personnes interviewées par la journaliste du *Monde*, habituée à travailler seule à la maison, avoue que pendant le confinement c'était « l'horreur » de partager son bureau avec Christophe, son compagnon : « Il empiète sans arrêt sur mon espace dit-elle ; il étale ses papiers sur mon bureau sans jamais les ranger ; il passe son temps en réunion et gesticule, marche dans l'appartement avec son portable... J'en peux plus, vivement que ça s'arrête ! » Certains couples rencontrés par Marlène Duretz affirment en revanche vivre « plus sereinement la transformation du logement en espace de coworking. » C'est le cas de Benoît, délégué territorial, en couple depuis 30 ans, qui trouve que le télétravail a eu nombre de bienfaits. Le couple

27 Cf. Marchal, Hervé : *Un sociologue au volant*, Paris 2014.

28 Jauréguiberry, Francis : Les technologies de communication : d'une sociologie des usages à celle de l'expérience hypermoderne, ds. : *Cahiers de recherche sociologique* 59–60 (2016), 195–209, ici 206.

29 Duretz, Marlène : Le couple à l'épreuve du télétravail. « Il empiète sans arrêt sur mon espace », ds. : *Le Monde*, 05/06/2020, https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/06/05/l-e-couple-a-l-epreuve-du-teletravail-il-empiete-sans-arret-sur-mon-espace_6041889_4497916.html [22/06/2023].

parisien a pu par exemple s'aménager pendant le confinement des espaces distincts pour travailler au calme, se retrouvant à l'heure du déjeuner et chaque soir, « ce qui n'arrive pas toujours en temps normal, du fait de nos fréquents déplacements professionnels en région note Benoît ». Comme nous le voyons, le télétravail n'est pas vécu de la même manière par toutes les familles. La superficie et le nombre de pièces de l'appartement, son agencement, sa disposition, ses prolongements extérieurs, le nombre de personnes qui partagent le logis sont quelques-uns des éléments centraux qui influencent et qui sont déterminants dans la façon dont les occupant·e·s pourront vivre et appréhender le télétravail.

Si de nombreux facteurs influencent la pratique du travail à domicile, et si, d'une façon générale, le télétravail a, comme nous l'avons souligné précédemment, bien été vécu et surtout il a permis aux salarié·e·s d'être moins fatigué·e·s : exercer sa profession à la maison est moins fatiguant qu'en 'présentiel', il n'en reste pas moins qu'au sein des familles, selon une enquête du syndicat CGT-Cadres,³⁰ le télétravail a souvent causé des turbulences : près de deux télétravailleur·euse·s sur trois notent « avoir rencontré des tensions avec leurs enfants » et 50 % avec leurs conjoint·e·s.

3.2 Les inégalités hommes-femmes pendant le confinement (au sein du foyer)

Pendant le confinement, le télétravail a parfois été présenté comme un privilège protégeant les cadres des risques sanitaires, contrairement aux ouvrier·ère·s et aux employé·e·s du commerce devant rester à leur poste de travail. Pourtant, précise une étude de l'Institut national d'études démographiques (INED)³¹, le télétravail a également révélé de nombreuses inégalités au sein du foyer. Hommes et femmes ne sont en effet pas logés à la même enseigne lorsqu'il s'agit de partager le temps, l'espace et les tâches domestiques. Tout d'abord, les femmes ont pu moins s'isoler que les hommes. En moyenne, 25 % des femmes télétravaillaient dans une pièce où elles pouvaient s'isoler contre 41 % des hommes. Chez les cadres, cet écart se

30 Cf. Bissuel, Bertrand : Télétravail : un plébiscite des salariés et de nombreux bémols, ds. : *Le Monde*, 07/09/2021, https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/09/07/teletravail-le-plebiscite-des-salaries-assorti-de-nombreux-bemols_6093772_823448.html [22/06/2023]. Cet article du quotidien *Le Monde* reprend quelques-unes de conclusions de l'étude sur le télétravail pendant les périodes de confinement publiée le 6 septembre 2021 par l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT) de la Confédération générale du travail (CGT).

31 Cf. Lambert, Anne [et al.] : Coronavirus et Confinement (Coconel) : Enquête Longitudinale. « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », https://www.ined.fr/fichier/rte/General/ACTUALITE%20C3%89S/Covid19/COCONEL-note-synthese-vague-11_Ined.pdf [22/06/2023]. Etude menée par l'INED du 1^{er} au 5 mai 2020 auprès d'un échantillon de 2 003 personnes représentatif de la population française âgées de 18 ans et plus.

creuse : 29 % des femmes disposaient d'une pièce dédiée au travail, contre 47 % des hommes. L'étude de l'Union générale des ingénieurs, cadres et technicien-ne-s de la CGT parvient aux mêmes conclusions : « 44 % des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans indiquent ne pas pouvoir travailler au calme, chiffre qui atteint seulement 31 % chez les hommes. »³²

A côté des inégalités spatiales entre les conjoints, les femmes ont dû redoubler d'efforts pendant les périodes de travail à domicile. En effet, 48 % d'entre elles travaillant à distance vivaient avec un ou plusieurs enfants au moment du confinement, contre 37 % des hommes souligne l'étude COCONEL. Lorsqu'elles vivaient en couple avec leurs enfants, 61 % affirment qu'elles se sont occupées, « seule » ou « en majorité seule », des enfants, tout en accomplissant leurs tâches professionnelles, soit un pourcentage deux fois plus élevé que pour les hommes.³³ Par ailleurs, l'enquête de l'INED montre que parmi les parents d'enfants de moins de 16 ans qui ont continué à travailler à distance, 47 % des femmes et 26 % des hommes disent passer plus de 4 heures supplémentaires par jour à s'occuper de leurs enfants.³⁴

Contrairement aux hommes, qui sont parvenus à imposer qu'il ne faut pas les déranger pendant une partie de la journée, les femmes, qui ont la charge des relations au sein de la famille, ne cloisonnent pas. Elles doivent rester disponibles analyse le sociologue François de Singly.³⁵

4. Le confinement ou les identités contrariées au sein d'un logement « total »

Comment ne pas souligner que le logement est devenu, durant les périodes de confinement, une sorte d'« habitat total » dans le sens où s'y déploient des activités de natures diverses tendant à recouvrir l'ensemble des occupations quotidiennes. En effet, en temps de confinement, le logement totalise nombre d'activités dorénavant internalisées, bien au-delà des seules activités professionnelles. Par exemple, entre deux visioconférences suivies dans un cadre professionnel, il est possible de faire une demi-heure de sport sans être soutenu par ses amis de la salle de sport, de s'essayer sur sa guitare seul-e et non plus en compagnie de son professeur de musique,

32 Bissuel : Télétravail : un plébiscite des salariés et de nombreux bémols.

33 Bissuel : Télétravail : un plébiscite des salariés et de nombreux bémols.

34 Lambert [et al.] : CORonavirus et CONfinement (Coconel).

35 Cité par Damgé, Mathilde : L'accroissement des inégalités femmes-hommes pendant le confinement en graphiques, ds. : *Le Monde*, 09/07/2020, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/07/09/l-accroissement-des-inegalites-femmes-hommes-pendant-le-confinement-en-graphiques_6045739_4355770.html [22/06/2023].

ou de commencer à préparer ses pinceaux pour continuer tant bien que mal à s'exercer à l'art de la peinture sur toile. L'enjeu n'est rien de moins que de se diversifier et de 'souffler' sur le plan existentiel à défaut de pouvoir le faire sur le plan spatial.

Dans cet 'habitat total', plus que jamais multifonctionnel, les identités personnelles et sociales se brouillent de sorte qu'il est possible de parler d'épreuve identitaire puisqu'il revient à chacun et chacune d'organiser méthodiquement son temps et ses activités pour domestiquer un quotidien rétréci spatialement mais intensifié fonctionnellement et organisationnellement. C'est dès lors d'une rigueur personnelle qu'il faut faire preuve pour parvenir à organiser des activités ne relevant pas de la même ontologie, c'est-à-dire de la même nature, peu s'en faut.

Les temps de confinement ont contraint beaucoup d'entre nous à compter avec l'immixtion d'identités sociales traditionnellement vécues à l'extérieur de la maison. Il peut en résulter non seulement une lutte des places lorsque le logement se révèle trop exigu, mais aussi et surtout des conflits de temporalités. Derrière ces derniers se jouent des moments identitaires tantôt compressés – ne pas rater une visioconférence très importante pour son avenir professionnel –, tantôt brouillés – s'occuper de son nourrisson tout en répondant à un appel à projets avec des collègues. Les identités statutaires ont fait leur entrée au cœur de la vie personnelle lors des confinements, si bien que l'autre, avec qui l'on vit pourtant depuis de nombreuses années, s'est donné à voir sous un autre jour : sous un visage qu'on ne connaissait pas puisqu'il était réservé au monde du travail ou du sport par exemple. Car si le logement devient total, ses habitant-e-s le deviennent aussi en quelque sorte, dans le sens où ils-elles expriment au cœur de leur sphère privée la totalité, ou presque, des facettes composant leur personnalité. C'est dès lors les coulisses de soi, celles qu'on réservait à certaines activités plus ou moins secrètes,³⁶ qui s'offrent au(x) regard(s) des proches. Le confinement nous a rendu davantage transparents aux yeux des autres avec lesquels nous cohabitons.

D'une manière plus générale, les confinements incarnent un moment de défaite de cet espace privé qu'est le logement face aux impératifs professionnels mais également, de façon plus large, face au dictat de la vitesse, aux normes d'épanouissement individuel et aux contraintes de l'instantanéité de la communication. Le logement est devenu très perméable au monde extérieur et à sa pression temporelle et sociale. Or, les recherches menées depuis de nombreuses années en anthropologie de l'espace³⁷ ont montré l'importance des micro-espaces où il est possible de se poser en dehors des bruits et de la fureur du monde extérieur. C'est que pour prendre le temps de se sentir exister, de 'coller à soi', il faut des coins personnalisés qui sont autant de chez soi dans son chez soi.³⁸ On entrevoit, là encore, toute l'ampleur des inégalités

36 Cf. Simmel, Georg : *Secrets et sociétés secrètes*, Belval 1996.

37 Cf. Segaud, Marion : *Anthropologie de l'espace. Habiter, distribuer, fonder, transformer*, Paris 2010.

38 Cf. Marchal, Hervé/Stébé, Jean-Marc : *La Sociologie urbaine*, Paris 2022.

face au confinement en fonction de la taille et de la configuration des logements habités.

5. Conclusion : Pour des appartements avec des espaces plus modulaires et plus ouverts sur l'extérieur

Compte tenu de ces éléments d'analyse, il n'est pas étonnant que nombre de critiques sur l'inadaptation des logements au télétravail, notamment, se sont fait jour au cours des périodes de confinement. Les critiques des Français-e-s envers leurs appartements remonteront jusqu'aux oreilles des promoteur-riche-s immobiliers et des architectes. C'est ainsi que depuis plus de deux ans les idées fusent dans le secteur de la construction. La question de la modularité des espaces et celle de la multifonctionnalité sont, même si cela reste encore marginale, prises en compte dans les programmes de construction de logements individuels et collectifs. Eric Groven, président de Sogeprom, affirme que pour favoriser le télétravail, sa société de promotion immobilière réfléchit désormais à la réalisation de logements avec des espaces modulaires. Par exemple, en proposant des vitrages rétractables afin d'isoler facilement une partie de la pièce – un salon, une grande chambre... –, et ainsi de la privatiser en espace de travail temporaire durant une partie de la journée, l'appartement retrouvant le soir sa physionomie initiale.³⁹ Nexity, un autre promoteur immobilier, a décidé de proposer désormais un extérieur à tous leurs appartements (jardins, balcons, loggias ou terrasses). Et les architectes de chez Bouygues Immobilier réfléchissent depuis quelques temps à l'aménagement des séjours pour gagner des mètres carrés, par exemple en supprimant les radiateurs muraux, les couloirs, ou en réalisant des placards intégrés dans les murs. « On arrive, sur certains programmes, à gagner les mètres carrés suffisants pour réaliser une nouvelle pièce consacrée au télétravail, et cela, sans que le logement ne dispose d'une plus grande superficie »⁴⁰ assure Lionel Cayre, directeur général chez Bouygues Immobilier.

Comme nous le voyons, les professionnel-le-s de la construction intègrent désormais la question du travail chez-soi, et ce d'autant plus que les métropoles ne vont pas s'effondrer du jour au lendemain, et que nombre d'individus ne souhaitent guère s'éloigner des centres-villes. Les architectes d'intérieur imaginent alors des appartements dans lesquels on peut s'isoler, s'aérer, se distraire, travailler, faire du

39 Cité par Clerima, Ludovic : L'immobilier après le Covid-19 : vers des logements plus verts, plus modulables, plus chers ?, ds. : *Le Monde*, 01/07/2021, https://www.lemonde.fr/argent/article/2021/07/01/immobilier-vers-des-logements-resilients-plus-verts-et-modulables_6086462_1657007.html [22/06/2023].

40 Clerima : L'immobilier après le Covid-19.

sport...,⁴¹ ils pensent des logements avec des séparations moins rigides (jour/nuit ; coin détente/coin travail ; chambre/salon ; etc.) et proposent des chez-soi plus aisément appropriables pour de nouveaux usages, en l'occurrence le télétravail. En outre, les promoteur-riche-s, les aménageur-euse-s, les bailleur-eresse-s sociaux perçoivent bien que le logement ne peut pas répondre à tous les besoins des habitant-e-s. Alors pourquoi ne pas raisonner à l'échelle de l'immeuble en créant un espace partagé dédié au télétravail... Une idée certainement pas facile à faire émerger concrètement, mais qui néanmoins commence à germer dans l'esprit tant des copropriétaires et des locataires que des promoteur-riche-s immobiliers et des architectes.⁴²

Bibliographie

- Accord-cadre sur le télétravail du 16 juillet 2022, 16/07/2022, erc-online.eu/wp-content/uploads/2014/04/2007-01004-EN.pdf [22/06/2023]
- Akyeampong, Ernest B./Nadwodny, Richard : Evolution du lieu de travail : le travail à domicile, ds. : *L'Emploi et le revenu en perspective* 9/2 (2001), 33–46.
- Albouy, Valérie/Legleye Stéphane : *Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle*, 19/06/2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4513259> [22/06/2023].
- Bissuel, Bertrand : Télétravail : un plébiscite des salariés et de nombreux bémols, ds. : *Le Monde*, 07/09/2021, https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/09/07/teletravail-le-plebiscite-des-salaries-assorti-de-nombreux-bemols_6093772_823448.html [22/06/2023].
- Boltanski, Luc/Chiapello, Eva : *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris 1999.
- Cabut, Sandrine/Santi, Pascale : Continuer à bouger, même chez soi au temps du coronavirus, ds. : *Le Monde*, 17/03/2020, https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/03/17/continuer-a-bouger-meme-chez-soi-au-temps-du-coronavirus_6033462_1650684.html [22/06/2023].
- Clerima, Ludovic : L'immobilier après le Covid-19 : vers des logements plus verts, plus modulables, plus chers ?, ds. : *Le Monde*, 01/07/2021, https://www.lemonde.fr/argent/article/2021/07/01/immobilier-vers-des-logements-resilients-plus-verts-et-modulables_6086462_1657007.html [22/06/2023].

41 Cf. Cabut, Sandrine/Santi, Pascale : Continuer à bouger, même chez soi au temps du coronavirus, ds. : *Le Monde*, 17/03/2020, https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/03/17/continuer-a-bouger-meme-chez-soi-au-temps-du-coronavirus_6033462_1650684.html [22/06/2023].

42 Cf. Vincendon, Sibylle : A la maison, le télétravail a du mal à faire chambre à part, ds. : *Libération*, 29/04/2020, pour les expériences d'aménagement de logement et d'immeubles.

- Coutrot, Thomas : Le télétravail en France. Premières synthèses, premières informations, ds. : *DARES* 51/3 (2004), 1–4.
- Damgé, Mathilde : L'accroissement des inégalités femmes-hommes pendant le confinement en graphiques, ds. : *Le Monde*, 09/07/2020, https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2020/07/09/l-accroissement-des-inegalites-femmes-hommes-pendant-le-confinement-en-graphiques_6045739_4355770.html [22/06/2023].
- Duretz, Marlène : Le couple à l'épreuve du télétravail. « Il empiète sans arrêt sur mon espace », ds. : *Le Monde*, 05/06/2020, https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/06/05/le-couple-a-l-epreuve-du-teletravail-il-empiete-sans-arret-sur-mon-espace_6041889_4497916.html [22/06/2023].
- Fijalkow, Yankel/Roudil, Nadine : Le confinement bouscule nos manières d'habiter, ds. : *The Conversation*, 07/04/2020, <https://theconversation.com/le-confinement-bouscule-nos-manieres-dhabiter-135061> [22/06/2023].
- Goffman, Erving : *La Mise en scène de la vie quotidienne*, Paris 1973.
- Gouyou, Marie/Grobon, Sébastien/Malard, Louis : Activités et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19, ds. : *DARES*, 29/07/2021, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/activite-et-conditions-demploi-de-la-main-doeuv-re-pendant-la-crise-sanitaire-covid-19-juin-2021> [22/06/2023].
- Guigou, Jean-Louis : *Télétravail, téléactivités : outils de valorisation des territoires*, Paris 1998.
- Haicault, Monique : *Travail à distance et/ou travail à domicile : le télétravail. Nouvelles formes d'emploi, nouveaux contenus de travail, des logiques contradictoires*, Aix-en-Provence 1998.
- Hallépée, Sébastien/Mauroux, Amélie : Quels sont les salariés concernés par le télétravail, ds. : *DARES Analyses* 51 (2019), https://dares.travail-emploi.gouv.fr/site/s/default/files/pdf/dares_analyses_salaries_teletravail.pdf [22/06/2023].
- Jauréguiberry, Francis : Les technologies de communication : d'une sociologie des usages à celle de l'expérience hypermoderne, ds. : *Cahiers de recherche sociologique* 59–60 (2016), 195–209.
- Laffitte, Pierre/Trégouet, René : *Les Conséquences de l'évolution scientifique et technique dans le secteur des télécommunications*, Paris 2002.
- Lallement, Michel : *Des PME en chambre. Travail et travailleurs à domicile d'hier et d'aujourd'hui*, Paris 1990.
- Lambert, Anne [et al.] : COronavirus et CONfinement (Coconel) : Enquête Longitudinale. « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », https://www.ined.fr/fichier/rte/General/ACTUALITE/C3%89S/Covid19/COCONEL-note-synthese-vague-11_Ined.pdf [22/06/2023].
- Lautier, François : *Ergotopiques. Sur les espaces des lieux de travail*, Toulouse 1999.

- Lavocat, Lorène : Heurs et malheurs de la généralisation du télétravail, ds. : *Reporterre, le quotidien de l'écologie*, 17/04/2020 <https://reporterre.net/Heurs-et-malheurs-de-la-generalisation-du-teletravail> [22/06/2023].
- Leca, Christel : *Métamorphoses du chez-soi ! Plasticité du logement et temps de vie*, Paris 2020.
- Malakoff Humanis : *Baromètre annuel Télétravail 2021 de Malakoff Humanis*, 09/02/2021, <https://newsroom.malakoffhumanis.com/actualites/barometre-annuel-teletravail-2021-de-malakoff-humanis-db57-63a59.html> [22/06/2023].
- Marchal, Hervé : *Un sociologue au volant*, Paris 2014.
- Marchal, Hervé/Stébé, Jean-Marc : *La Sociologie urbaine*, Paris 2022.
- Rey, Claudine/Sitnikoff, Françoise : Télétravail à domicile et nouveaux rapports au travail, ds. : *Revue interventions économiques* 34 (2006), <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/697> [22/06/2023].
- Scott, Joan W. : « L'ouvrière, mot impie, sordide. »... Le discours de l'économie politique française sur les ouvrières 1840–1860, ds. : *Actes de la recherche en sciences sociales* 83 (1990), 2–15.
- Segaud, Marion : *Anthropologie de l'espace. Habiter, distribuer, fonder, transformer*, Paris 2010.
- Séhili, Diaouidah : Travailler chez-soi, frontières et porosités, ds. : Leca : *Métamorphoses du chez-soi !*, 104–110.
- Simmel, Georg : *Secrets et sociétés secrètes*, Belval 1996.
- Stébé, Jean-Marc/Marchal, Hervé : *Introduction à la sociologie urbaine*, Paris 2019.
- Vincendon, Sibylle : A la maison, le télétravail a du mal à faire chambre à part, ds. : *Libération*, 29/04/2020 [22/06/2023].